

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
27 MAI 2014
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	9	Jean-Claude GUEZENNEC
2	Claude BERNARD	10	Daniel BEAUDOUX
3	Françoise COUTAND	11	Éric HAMEAU
4	Dominique TIERCELIN	12	Céline BESNARD
5	Béatrice GALLET	13	Thierry NICOLAS
6	Michel FISSEAU	14	Sandrine FIAN
7	Sophie LEBOSSÉ	15	Gaëtan LE GAC
8	Jean-Luc JOUANIGOT	16	Sophie GRINEISER

Etaient absents:

Jean-Luc LECOMTE *ayant donné pouvoir à Françoise COUTAND*, Nicole BARBOT *ayant donné pouvoir à Béatrice GALLET*, Frédérique PERBOST, *ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER*.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Acquisition foncière,
- 2) Clôture budget annexe assainissement,
- 3) MAPA - Remplacement des luminaires et faux plafonds école,
- 4) Admission en non valeurs,
- 5) Jurés d'assises - Tirage au sort,
- 6) Désignation conseiller vie sociale,
- 7) Agence technique départementale - Renouvellement des représentants,
- 8) Droit de préemption urbain,
- 9) Questions diverses.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour l'ajout de deux nouveaux sujets à l'ordre du jour :

1- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

**2- AMENAGEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE LOT VRD (STAR/PIGEON)
AVENANT N°1**

L'assemblée à l'unanimité autorise cette modification de l'ordre du jour.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

En application de l'article 1650 paragraphe 3 du Code général des impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Pour la commune de Brezolles, celle-ci est constituée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à la direction générale des impôts, en nombre double, une liste de contribuables, la direction générale des finances communiquera prochainement la liste des personnes retenues.

AMENAGEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE LOT VRD AVENANT N°1

En cours d'exécution, il semble nécessaire de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- Pose de pavés granit au centre du cimetière et élargissement de l'allée du cimetière côté salle de tennis.
- Monsieur le Maire propose la signature d'un avenant avec l'entreprise STAR (PIGEON TP).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant suivant :

AVENANT N°1

Pose de pavés granit au centre du cimetière	1834.20 euros
Elargissement de l'allée du cimetière côté salle de tennis	1007.82 euros
TVA 20%	568.40 euros
TOTAL TTC	3 410.42 euros

MARCHE INITIAL

Total marché de base	118 834.68 euros
Total du présent avenant	2 842.02 euros
TOTAL HT	121 676.70 euros
Montant de la TVA 20%	24 335.34 euros
TOTAL TTC	146 012.04 euros

ACQUISITION FONCIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'une propriété bâtie sise 2 rue au fil **AC 91**, d'une superficie de **57 m2** au prix de

45000 euros, autorise le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition et vote une dépense de **45 000 euros** correspondant au prix de la dite acquisition majorée des frais d'actes prévisibles qui sera imputée sur l'article 2115 du chapitre 21.

CLOTURE BUDGET ASSAINISSEMENT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12 MARS 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2013, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été créée à compter du 1^{er} janvier 2014.

A compter de cette même date, la compétence « assainissement des eaux usées » est transférée des communes membres qui l'exerçaient à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Par conséquent, le budget annexe « assainissement » de la commune n'a plus lieu d'exister.

Le compte administratif 2013 de ce budget annexe que le conseil vient d'adopter fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

- Résultat de la section d'exploitation : **251 348.47 €**,
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **241 034.63 €**.

En ce qui concerne les résultats budgétaires, il est proposé au conseil de transférer uniquement à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, le résultat d'exécution de la section d'investissement. Ce transfert doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et de la communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 3 avril 2013 portant, à effet du 1^{er} janvier 2014, création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, et approuvant ses statuts,

Vu la délibération n° 63 du 11 décembre 2013 approuvant l'exercice par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux de la compétence « assainissement des eaux usées »,

Vu les résultats budgétaires 2013 du budget annexe « assainissement » de la commune,

Considérant qu'en raison du transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » intervenu le 1^{er} janvier 2014, le budget annexe « assainissement » de la commune n'a plus lieu d'être,

Considérant que ce transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de ce service, ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la clôture du budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2013 par

intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public,

- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,

- **DIT** que les emprunts et subventions transférables ayant financé les biens utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert sont transférés au budget annexe « assainissement » de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

- **DECIDE** de transférer à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux les résultats d'exécution de la section d'investissement de clôture du budget annexe « assainissement » réintégré au budget principal de la commune tel qu'il ressort du compte administratif 2013, soit

▪ Solde d'exécution de la section d'investissement : **241 034.63 €**,

- **DIT** que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de **241 034.63 €**,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce transfert de résultats seront inscrits au budget primitif 2014 de la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder aux opérations de clôture de ce budget (intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal) et aux opérations nécessaires au transfert du résultat budgétaire d'investissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et tout autre document relatif au transfert de compétence.

MAPA - REMPLACEMENT DES PLAFONDS ET LUMINAIRES - ECOLE ELEMENTAIRE

Le changement des faux plafonds et luminaires à l'école élémentaire est programmé durant l'été.

Suite à la parution d'une publicité, plusieurs propositions ont été reçues et classées selon le règlement de consultation :

LOT N°1 - FAUX PLAFONDS

	MONTANT HT	MONTANT TTC	Note prix	Note valeur technique	TOTAL
GARNIER	44 880,00 €	53 856,00 €	49,70	10,00	59,70
MGB	31 806,00 €	38 167,20 €	70,00	30,00	100,00
GILERIC	39 270,00 €	47 124,00 €	56,00	30,00	86,00

L'offre de l'entreprise MGB est conforme, mieux disante et mieux classée elle peut être retenue par le conseil municipal pour un montant de **31 806.00 euros HT**.

LOT N°2 - LUMINAIRES

	MONTANT HT	MONTANT TTC	Note prix	Note valeur technique	TOTAL
ELECT PLAQUES	13 294,23 €	15 953,08 €	56,00	25,00	81,00
GILERIC	23 440,00 €	28 128,00 €	31,50	20,00	51,50
EME	10 644,40 €	12 773,28 €	70,00	10,00	80,00
GUILLARD	17 748,24 €	21 297,89 €	42,00	20,00	62,00
SLTE	13 952,68 €	16 743,22 €	53,00	30,00	83,00
ACE	15 171,50 €	18 205,80 €	49,00	25,00	74,00

L'offre de l'entreprise SLTE est conforme, mieux disante et mieux classée elle peut être retenue par le conseil municipal pour un montant de **13 952.68 euros HT**.

ADMISSIONS EN NON VALEURS

Le conseil municipal, sur proposition de la trésorerie, **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **19.50 euros sur le budget principal**.

JURES D'ASSISES 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au code de procédure pénale et notamment son article 261, le maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 3 noms pour la commune de BREZOLLES.

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont inscrites sur la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises :

1) **LALUC Andréa épouse CARLIER née le 10 avril 1935 à Reims (Marne) domiciliée à BREZOLLES, 30 rue du Parc Saint André.**

2) **BILLON Éric né le 11 juin 1963 à Versailles (Yvelines) domicilié à BREZOLLES, 7 rue Louis de Gonzague.**

3) **LEBOSSÉ Olivier** né le 08 février 1960 à Saint Raphaël (Var) domicilié à **BREZOLLES, 23 rue de la Ferté.**

DESIGNATION CONSEILLER VIE SOCIALE

Le conseiller de la vie sociale participe au conseil de la vie sociale.

Ce conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions concernant le fonctionnement de la maison de retraite:

Vie quotidienne, activités, animations socioculturelles, projets de travaux, nature et prix des services, entretien des locaux.

Le conseil municipal, désigne Madame **FIAN Sandrine** au poste de conseiller de la vie sociale à la maison de retraite de BREZOLLES.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS

L'agence technique départementale (ATD) apporte une assistance d'ordre technique, juridique et financier, aux collectivités qui le souhaitent, dans les domaines de l'assainissement et de l'ingénierie routière.

Afin de représenter la commune de BREZOLLES au sein de l'agence technique départementale d'Eure et Loir, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal désigne Madame **GRINEISER Sophie** comme représentant titulaire et Monsieur **HAMEAU Éric** comme représentant suppléant.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Quatre propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 123 - 33 rue de Tillières

ZH 136 - 23 rue Gaston Ramon

AB 32 - 8 Place de la Halle

AB 78 - rue du Grenier à sel

AB 83 - 1 rue de Tillières

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour sa présence lors de la cérémonie du 08 mai.

Monsieur RABIER Michel remercie la municipalité pour la gerbe de fleurs offerte par la commune de BREZOLLES lors de l'inhumation de son épouse.

AGENDA 21

La communauté d'agglomération du pays de Dreux souhaite organiser des ateliers « grand public » afin de travailler sur les forces et faiblesses de l'agenda 21, pour faire ressortir de nouveaux enjeux pour le territoire en tenant compte des besoins et attentes des administrés. C'est pourquoi, la communauté d'agglomération souhaite que le conseil municipal puisse désigner un représentant. Monsieur Georges GALLET se porte volontaire.

BALAYAGE DES RUES

Le contrat de balayage avec la société SOCCOIM s'est terminé en avril dernier. D'autres alternatives au nettoyage des rues sont en cours d'étude. Dans l'attente, le contrat avec la société SOCCOIM est prolongé de six mois.

NICOLAS Thierry

Signale que les abords de l'Ecole Sainte Marie sont dangereux en dépit de l'instauration de la zone 30.

HAMEAU Éric

Alerte l'assemblée sur l'état du chemin du petit chêne, il se propose de participer à sa réfection si la commune fournit les matériaux.

BEAUDOUX Daniel

Informe l'assemblée sur la composition du SIADEP. Madame CROIBIER est présidente et messieurs DOUCHIN et BEAUDOUX sont vice-présidents.

GALLET Béatrice

Signale que la sortie du chemin du petit chêne est dangereuse, l'herbe des bas-côtés n'est pas suffisamment coupée, la visibilité est insuffisante.

Annonce l'installation définitive de la PMI à la maison des services.

JOUANIGOT Jean-Luc

Présente les animations d'été qui sont organisées cette année par la mairie.

BERNARD Claude

Informe l'assemblée de la parution prochaine du mini-bull et de l'as des as.

TIERCELIN Dominique

Fait un rapide compte rendu de l'assemblée générale de GRACES.

GUEZENNEC Jean-Claude

Souhaite connaître la date de réception des travaux du cimetière, vraisemblablement aux alentours du 15 juin.

FIAN Sandrine

Alerte l'assemblée sur la vitesse des voitures circulant sur le site de l'ancien silo.

GRINEISER Sophie

Présente un compte rendu de la commission déchets au sein de l'agglomération du pays de Dreux.

Souhaite connaître les conséquences de l'adoption des nouveaux rythmes scolaires sur la commune: en 2014, peu de changements afin de mesurer l'impact de cette réforme sur les enfants et les familles, en revanche, des mesures plus concrètes pourraient être mises en place à la rentrée 2015.

La séance est levée à 22H30.